



**SIX Terravis SA**

Hardturmstrasse 201

Case postale

8021 Zurich

(IDE: CHE-114.332.360)

**Release Notes**

**concernant la mise à jour de Terravis vers la version 6.21 du 24.11.2020**

## Terravis – version 6.21

# Contenu de la mise à jour

### 1. Aperçu des nouvelles fonctionnalités – adaptations

Les améliorations et corrections suivantes seront disponibles avec cette mise à jour:

#### **Généralités concernant le système Terravis**

- Migration de l'interface ZEFIS

#### **Portail de renseignements Terravis**

--

#### **Transactions électroniques Terravis (eGVT uniquement)**

- Opération «Changement de propriétaire», introduction de la gestion des cédules hypothécaires et optimisation/simplification du module de paiement

#### **Transactions électroniques Terravis (eGVT et Nominee)**

- Opération «Changement de propriétaire», modification au niveau de la validation de la cédule hypothécaire

#### **Transactions électroniques Terravis (Nominee uniquement)**

--

#### **Gestion fiduciaire des cédules hypothécaires de registre (Nominee Operations)**

--

## 2. Détail des nouvelles fonctionnalités – adaptations

### 2.1. Généralités concernant le système/portail Terravis

#### **Migration de l'interface ZEFIX**

L'interface SOAP existante va être migrée en raison du démantèlement de ZEFIX. La nouvelle interface se base sur un service web REST. Les utilisateurs de Terravis ne sont pas affectés par ce changement.

### 2.2. Portail de renseignements Terravis

--

### 2.3. Transactions électroniques Terravis (eGVT)

#### **Opération «Changement de propriétaire», introduction de la gestion des cédules hypothécaires et optimisation du module de paiement**

L'introduction de la gestion des cédules hypothécaires permet aux officiers publics un pilotage transparent du transfert de cédules hypothécaires entre les créanciers

Les activités suivantes peuvent être effectuées dans le cadre de la gestion des cédules hypothécaires:

1. Saisir l'ancien créancier pour chaque cédule hypothécaire
  - a. Dans le cas d'une cédule hypothécaire de registre
    - i. Sélectionner l'institut de crédit du vendeur
    - ii. Sélectionner l'ancien propriétaire
    - iii. Saisir d'autres personnes sous forme de texte libre
    - iv. Ne pas sélectionner un changement de créancier
  - b. Dans le cas d'une cédule hypothécaire sur papier
    - i. Sélectionner l'institut de crédit du vendeur
    - ii. Ne pas sélectionner un changement de créancier
2. Saisir le nouveau créancier pour chaque cédule hypothécaire
  - a. Dans le cas d'une cédule hypothécaire de registre
    - i. Sélectionner l'institut de crédit de l'acheteur
    - ii. Sélectionner le nouveau propriétaire
    - iii. Saisir d'autres personnes sous forme de texte libre
    - iv. Ne pas sélectionner un changement de créancier
  - b. Dans le cas d'une cédule hypothécaire sur papier
    - i. Sélectionner l'institut de crédit de l'acheteur
    - ii. Sélectionner le nouveau propriétaire
    - iii. Saisir d'autres personnes sous forme de texte libre
    - iv. Ne pas sélectionner un changement de créancier
    - v. Saisir l'adresse du destinataire pour la cédule hypothécaire sur papier
3. Envoyer des demandes ciblées au créancier pour chaque cédule hypothécaire et suivre l'état de la demande
4. Demander de nouveau les documents relatifs au changement de créancier même si le créancier a changé
5. Les données saisies peuvent être enregistrées ou supprimées (boutons «Confirmer» ou «Annuler»)

#### Optimisations/simplifications du module de paiement:

1. Enregistrer des paiements et modifier des paiements enregistrés  
Si de nouveaux paiements ont été saisis ou modifiés dans le module de paiement et que le module de paiement est fermé au moyen du bouton «Retour», les changements non enregistrés seront indiqués à l'utilisateur. Il est alors possible de retourner directement au module de paiement et d'enregistrer les modifications à l'aide du bouton «Confirmer».
2. Modifier des paiements après avoir reçu un ou plusieurs documents de paiement  
Si des documents de paiement ont été obtenus dans le module de paiement et que des modifications sont apportées aux paiements après coup, un message s'affiche lorsque l'utilisateur quitte le module de paiement, lui indiquant que les documents de paiement précédemment reçus ne sont plus à jour. Il est alors possible de retourner directement au module de paiement et de demander les documents de paiement actuels.
3. Sur la base des paiements saisis et du montant disponible de toutes les promesses de paiement irrévocables, le solde du prix d'achat est suggéré dans le remboursement.
4. Le «payeur» dans le module de paiement peut être sélectionné, c'est-à-dire l'acheteur ou le vendeur.
5. Les caractères spéciaux sont traités de manière standardisée dans le module de paiement.
6. Lors de la saisie d'un paiement, la limite du nombre de caractères est clairement indiquée dans le champ «Motif de paiement».

#### **Remarque:**

Des informations détaillées peuvent être consultées dans le manuel d'utilisation correspondant. Les manuels d'utilisation seront disponibles après la mise à jour. Les manuels d'utilisation peuvent être consultés sur le site [www.terravis.ch](http://www.terravis.ch).

## **2.4. Transactions électroniques Terravis (eGVT et Nominee)**

### **Opération «Changement de propriétaire», modification au niveau de la validation de la cédule hypothécaire**

L'introduction de la gestion des cédules hypothécaires pour les officiers publics entraîne aussi la modification du processus de validation des cédules hypothécaires pour les instituts de crédit.

1. Si un officier public demande la validation d'une cédule hypothécaire, le nouveau créancier est envoyé avec chaque cédule hypothécaire et peut être intégré directement dans la cédule hypothécaire.
2. En cas de changement de créancier, il est possible que l'officier public exige la signature d'un document correspondant.
3. Dans le cas des cédules hypothécaires sur papier, c'est l'officier public qui définit l'adresse du destinataire. L'adresse est ainsi flexible.
4. Si l'ancien et le nouveau créancier sont des participants Nominee, aucun document relatif au changement de créancier n'est créé.

#### **Remarque:**

Des informations détaillées peuvent être consultées dans le manuel d'utilisation correspondant. Les manuels d'utilisation seront disponibles après la mise à jour. Les manuels d'utilisation peuvent être consultés sur le site [www.terravis.ch](http://www.terravis.ch).



## **2.5. Transactions électroniques Terravis (Nominee uniquement)**

--

## **2.6. Gestion fiduciaire des cédulas hypothécaires de registre (Nominee Operations)**

--